



# COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 03/03/2026  
Reçu en préfecture le 03/03/2026  
Publié le Département : ARDECHE  
ID : 007-200039832-20260302-D\_2026\_3\_3-DE-

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :  
D\_2026\_3\_3**

Nombre de délégués en exercice  
: 31

Présents : 25

Votants : 31

**Objet : Vote du taux de la Taxe  
d'Enlèvement des Ordures  
Ménagères pour 2026**

L' an deux mille vingt six, le lundi 02 mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Cévennes - Communauté de communes, 8 route du Vivarais Siège administratif R+2 à LES VANS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Date de convocation du : 24 Février 2026

**Titulaires** : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques, Madame CHALVET Eliane

**Pouvoirs** :

Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur NOEL Daniel  
Monsieur ROGIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur BORIE Jean-François  
Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère  
Monsieur MANIFACIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian  
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur ROUVEYROL Bernard  
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur BALMELLE Robert, Madame FEUILLADE Delphine

**Secrétaire de Séance** : Madame Christiane RAYNARD

Considérant le produit fiscal attendu nécessaire au maintien de l'équilibre du service « déchets », la Vice-présidente en charge des finances propose de maintenir le taux de 14.5 % pour l'exercice 2026 et indique que le Bureau élargi / Commission finances réuni le 23-02-2026 a validé ce maintien.

Il est précisé qu'au moment du vote du budget, les états fiscaux 1259 ne sont pas encore connus.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :  
DECIDE de maintenir le taux unique de la TEOM à 14.5 % en 2026,  
DONNE POUVOIR au Président pour signer, dès réception, l'état de notification du taux et le transmettre aux  
Services des Finances Publiques.**

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 007-200039832-20260302-D\_2026\_3\_3-DE



Emis le 02/03/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le